

Salutations ! J'ai l'honneur de me présenter comme la Championne de la sécurité des écoles du district scolaire de Philadelphie. En tant que Championne de la sécurité des écoles, ma priorité absolue est de faire ce qu'il faut pour veiller à ce que les victimes de violence à l'école reçoivent l'aide nécessaire et le plus d'informations possible.

Sachez qu'en tant que parent/tuteur, vous possédez certains droits. Vous avez notamment le droit de demander un transfert **si votre enfant** :

**est victime d'un délit violent** : un(e) enfant victime d'un délit violent et qui signale ce crime aux forces de l'ordre doit avoir la possibilité d'être transféré(e) dans une école publique sûre, y compris dans une école à charte. Le parent ou tuteur de la victime peut demander au district scolaire un transfert dans une autre école dans les trente (30) jours suivant le signalement de l'incident aux autorités scolaires.

**ou si votre enfant fréquente**

**une école constamment dangereuse** : Le Département de l'Éducation de Pennsylvanie tient à jour une liste officielle des écoles constamment dangereuses. Si votre enfant fréquente l'une de ces écoles, vous avez le droit de demander le transfert de votre enfant dans une école publique sûre, même une école à charte. Le transfert doit avoir lieu dans les trente (30) jours suivant la réception de la demande par l'école.

Sachez aussi que la Championne des écoles sûres est disponible et peut :

- 1) assister aux audiences disciplinaires à la demande du parent/tuteur, présenter des informations et témoignages et contre-interroger des témoins ;
- 2) offrir de l'aide et des conseils au sujet des services d'assistance aux victimes disponibles ;
- 3) fournir des informations au sujet des procédures disciplinaires et de leurs issues ;
- 4) fournir des informations au sujet du bien-fondé de la conduite du district scolaire dans les affaires impliquant des armes ;
- 5) aider à veiller à ce que la victime soit en sécurité sur les lieux de l'école ;
- 6) faire des signalements à la police si le district ne le fait pas ;
- 7) donner des informations et formuler des recommandations pour le Procureur au sujet de l'impact de l'incident sur la victime et la famille de la victime.

J'encourage tous ceux d'entre vous qui ont des questions ou soucis et se préoccupent de la sécurité de leurs enfants dans le district scolaire de Philadelphie à contacter mon bureau au 215-656-5381 entre 8 heures 30 et 17 heures. Pour signaler un incident, veuillez téléphoner à la ligne d'assistance au 1-877-730-6315.

Je serai ravie d'encourager le merveilleux potentiel qui existe pour tous les enfants quand ils bénéficient d'un environnement scolaire sécurisé.

--- **Maître Kelley B. Hodge,**